

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN MAROQUINERIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 53 11 08 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN MAROQUINERIE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de concevoir, de développer et de mener à bien un projet personnel de création, abouti en maroquinerie, en tenant compte de critères techniques, esthétiques et de confort d'utilisation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En maroquinier : techniques approfondies,

dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et des règles environnementales,

dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,

en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats en tenant compte des stocks disponibles,

et en utilisant le vocabulaire technique approprié,

- ◆ développer et réaliser au moins un article complexe en cuir en respectant les étapes de la confection professionnelle et le conditionnement de celui-ci ;
- ◆ éditer la gamme de montage ;
- ◆ réaliser le dossier technique complet qui accompagne cette gamme de montage ;
- ◆ assurer une réparation d'un article en cuir.

En dessin assisté par ordinateur appliqué à la maroquinerie,

dans le respect des consignes données par le chargé de cours,

pour un article de maroquinerie,

en utilisant un logiciel de DAO (dessin assisté par ordinateur),

- ◆ tracer un dessin technique qui respecte les notions de perspective, les proportions et les volumes et qui représente les découpes, les lignes de couture et des détails techniques ;
- ◆ réaliser un croquis en trois dimensions en illustrant différents rendus de matières avec ombrage ;
- ◆ réaliser et mettre en page une fiche technique qui se composera, au minimum, du dessin technique devant et dos, d'un tableau des composants qui entrent dans la fabrication du modèle et de la gamme de montage ;

- ◆ composer une planche thématique et une gamme de couleurs et de matières qui accompagnent un article de maroquinerie.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement « *Maroquinier : techniques approfondies* » code n°531104U21D1 et « *Dessin assisté par ordinateur appliqué à la maroquinerie* », code n° 531107U21D1, classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect des consignes données par le chargé de cours,

à partir d'une thématique donnée,

dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et des règles environnementales,

en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,

et en utilisant le vocabulaire technique approprié,

- ◆ de développer une création personnelle en maroquinerie :
 - ◆ recherche documentaire,
 - ◆ conception du modèle,
 - ◆ réalisation des avant-projets (croquis, planche thématique, ...)
- ◆ de mettre en œuvre le processus de développement de la création personnelle :
 - ◆ réalisation d'un dossier technique,
 - ◆ confection de celle-ci en respectant l'ensemble des étapes techniques professionnelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation ;
- ◆ le niveau de cohérence entre le projet et le produit fini ;
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu ;
- ◆ le niveau d'autonomie ;
- ◆ le niveau de qualité esthétique de la création ;
- ◆ le niveau de fonctionnalité de l'objet.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

4.1. Recherche et développement en maroquinerie : technologie

- ◆ d'appréhender les courants de la mode, particulièrement en maroquinerie ;
- ◆ de tenir un cahier de recherches visant à :
 - ◆ concevoir des modèles à partir d'une thématique donnée,
 - ◆ établir des projets de composition sur base de l'interprétation de sources documentaires.

4.3. Recherche et développement en maroquinerie : pratique professionnelle

dans le respect des consignes données par le chargé de cours,

à partir d'une thématique donnée,

*dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et des règles environnementales,
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,
et en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

- ◆ de déconstruire un article de maroquinerie existant et de le reconstruire en l'interprétant ;
- ◆ d'expérimenter des volumes et des matières en vue de la réalisation d'une création personnelle en maroquinerie ;
- ◆ de rechercher et d'exploiter les techniques adaptées au projet ;
- ◆ de mettre en œuvre de manière autonome la réalisation d'un projet personnel.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement de « Recherche et développement en maroquinerie : pratique professionnelle », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Recherche et développement en maroquinerie : technologie	CT	B	28
Recherche et développement en maroquinerie : pratique professionnelle	PP	L	100
7.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160